

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 27 mars 2017

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAIGIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

CT4/270317/31

Sur le rapport de Bernard DESTROST

Approbation de l'avenant n° 7 à la convention d'avance de trésorerie avec la SEM Façonéo – Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins

Par délibération n° 16-0310 en date du 24 mars 2010, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a autorisé le versement d'une avance de trésorerie de 300.000 € afin de contribuer au financement, du besoin en trésorerie, de la ZAC des Vigneaux à Cuges-les-Pins, conformément aux dispositions de l'article 16 de la concession d'aménagement confiée à la SAEMPA, à cet effet, et à l'article L.1523-2, 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales. Etant précisé que la SAEMPA se dénomme, aujourd'hui, SEM Façonéo.

Les études ont été réalisées, les dossiers de création et de réalisation de la ZAC ont été approuvés, et le foncier a été acquis par l'aménageur.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-31- DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
--

Plusieurs facteurs ont entraîné un décalage important dans le planning prévisionnel de l'opération :

- La réalisation de fouilles archéologiques (2013), de la nécessaire modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC (2015) pour prendre acte d'une évolution de programme pour notamment contribuer plus fortement à la production de logement social, la commune étant carencée au titre de loi SRU ;
- L'annulation du PLU qui a retardé la délivrance de permis de construire.

Les travaux d'aménagement ont été finalisés, cependant la cession des trois premiers lots ne pourra intervenir que courant 2017.

L'ensemble de ces éléments conduisent à un déficit en trésorerie de l'opération à hauteur de 500 000 €. Le plan prévisionnel de trésorerie faisant apparaître le besoin supplémentaire en trésorerie est annexé au projet d'avenant n° 7 à la convention d'avance temporaire de trésorerie.

Compte tenu de l'avancement de l'opération, il convient, pour l'exercice 2017, de compléter l'avance de trésorerie consentie à la SEM Façonéo et de porter cette avance à 800 000 € au total et, à cet effet, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 7 à la convention d'avance temporaire de trésorerie.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1521-1 et suivants et L.1523-2 et 4 ;
- Les articles L.300-4, L.300-5, L.311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 7-0609 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 3 juin 2009, approuvant le projet de concession d'aménagement entre la Communauté d'agglomération et la SAEMPA ;
- La délibération n° 16-0310 du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 3 juin 2009, approuvant le projet de concession d'aménagement entre la Communauté d'agglomération et la SAEMPA ;
- L'article 16 de la concession d'aménagement signée le 22 septembre 2009 ;
- La délibération n° 16-0310 du 24 mars 2010 autorisant, à la SAEMPA, une avance de trésorerie de 300.000 € et le projet de convention s'y rapportant ;
- Le plan prévisionnel de trésorerie de l'opération actualisé au 1^{er} décembre 2016 faisant apparaître le besoin supplémentaire en trésorerie ;
- Le projet d'avenant n° 7 à la convention d'avance temporaire de trésorerie joint en annexe présentant le plan prévisionnel de trésorerie de l'opération actualisé au 1^{er} décembre 2016 ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 mars 2017.

Considérant

- Le décalage du planning prévisionnel de l'opération et le décalage induit entre les dépenses et les recettes perçues par l'aménageur, fait apparaître un déficit de trésorerie pour la ZAC des Vigneaux à Cuges-les-Pins d'un montant de 500 000 €.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-31- DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
--

DECIDE**Article 1 :**

De donner un avis favorable sur l'attribution d'une avance complémentaire de 500 000 € à la SEM Façonéo au titre de la concession d'aménagement de la ZAC des Vigneaux, portant ainsi l'avance de trésorerie à 800 000 € au total pour l'exercice 2017.

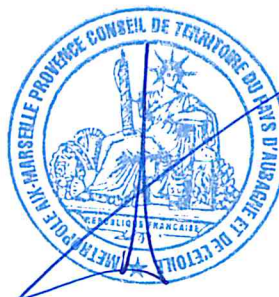
Article 2 :

De donner un avis favorable à l'avenant n° 7 à la convention d'avance de trésorerie annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant à signer l'avenant n° 7 à la convention d'avance de trésorerie correspondant avec la SEM FAÇONEO.

AVIS FAVORABLE**1 contre : Joëlle MELIN**

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170327-CT4-270317-31-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017